



**Séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE
du 25 mars 2021 à 20 heures à l'Aula de DLT - Payerne**

No 16

Présidence : M. Laurent Cosendai

Comité de direction :

Présents : Mmes Sandra Menétrey, Corine Ranzoni, Anne-Michèle Enggist
MM. Philippe Cornamusaz, Julien Mora, Edouard Noverraz, Daniel Givel

Excusé : --

Délégation fixe :

Présents : Mme Christelle Iff Thévoz
MM. André Jomini, Alain Sumi, Jonathan Rey, Olivier Cherbuin

Excusés : Mme Brigitte Estoppey
M. Jean-Daniel Curchod

Délégation variable :

Présents : Mmes Muriel De Dompierre, Zagorka Ney, Aurélie Rapin, Sandra Savary
MM. Pascal Allenbach, Laurent Cosendai, Fabrice Perret, Michael Trachsel, Aurélien Karg,
Roland Bucher, Serge Grognuz, Stéphane Maillard, Philippe Pillonel, Alain Michel

Excusés : Mme Estelle Babey Martin
MM. Houcine Louati, Stéphane Perey

Absents : Mmes Malgorzata Binggeli, Anne Jaccottet, Nathalie Simonin
M. Philippe Charmoy

Ouverture

Il est 20 heures 03 lorsque M. Laurent Cosendai, Président, ouvre la séance. Il précise que c'est peut-être la dernière séance du Conseil Communal pour cette législature. Il y aura éventuellement une autre rencontre en juin, mais cela n'est pas certain.

M. Cosendai demande si les Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation. Aucune remarque n'est à signaler. Il liste donc les personnes excusées, qui sont Mmes Brigitte Estoppey et Estelle Babey Martin, ainsi que MM. Jean-Daniel Curchod, Houcine Louati et Stéphane Perey.

Appel nominal

Le Président passe la parole à Mme Nadège Bulliard, secrétaire remplaçante, pour l'appel nominal. En plus des excusés, Mmes Malgorzata Binggeli, Anne Jaccottet et Nathalie Simonin, ainsi que M. Philippe Charmoy ne répondent pas et sont donc considérés comme absents.

M. Cosendai remercie les membres du Comité de direction pour leur participation à cette séance et pour les informations qu'ils y apporteront. Il salue les présences de M. Lunardi, Directeur de l'ASIPE, de Mme Hadorn, Vice-présidente du CoDir de l'ASIEGE, de M. Berdoz, Directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne et environs, de M. Chevalier, actuel Directeur de l'Etablissement primaire de Payerne et environs et futur Directeur de l'Etablissement primaire de Payerne – Corcelles, de M. Xavier Nicod, futur Directeur de l'Etablissement primaire Payerne - Granges, récemment nommé par le Conseil d'Etat.

Des salutations sont également formulées aux représentants de la presse.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 17 septembre 2020
4. Préavis No 01/2021 : Comptes 2020 et rapport de gestion
5. Communications du Comité de Direction (CoDir)
 - a. Réponses aux postulats de la Commune de Corcelles du 9 janvier 2020 ;
 - b. Réponses aux questions de la Commission de gestion sur l'examen des transports scolaires de l'ASIPE ;
 - c. Courrier du 18 février concernant la réorganisation des établissements primaires pour la rentrée 2021 ;
 - d. Collège des Rammes.
6. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune remarque sur l'ordre du jour, il est adopté, et sera donc suivi tel que rédigé.

1. Communications du Bureau

Le poste de secrétaire du Conseil Intercommunal est à repourvoir au 1^{er} juillet prochain suite à la démission de Mme Moll.

Lecture est donnée du courrier du 13 octobre dernier de la commune de Corcelles. Suite au décès de Mme Losey, les dicastères dont elle s'occupait ont été repartis. M. Givel a repris celui des écoles jusqu'à la fin de la législature et siège donc maintenant au Comité de Direction. Afin de remplacer M. Givel à la délégation fixe du Conseil Intercommunal, M. Olivier Cherbuin a été désigné.

Le Président prie l'assemblée de se lever et d'observer quelques instants de silence en mémoire de Mme Dominique Losey.

M. Daniel Givel a été assermenté lors de la séance du CoDir du 9 novembre 2020. Le 15 février dernier, les membres et suppléants de la Commission de Gestion ont été informés par e-mail que M. Pascal Allenbach, 1^{er} suppléant, devenait membre et remplaçait M. Daniel Givel, sortant, car nommé au CoDir.

Les échanges de mails entre M. Lunardi et les membres de la Commission de Gestion concernant les transports scolaires et la gestion 2021 seront traités dans les points à suivre de l'ordre du jour.

Une pétition a circulé concernant la fermeture du collège de Chevroux. Le président lit le texte de la pétition ainsi que la lettre d'accompagnement de Mme Sybille Neuhaus Rey. Les documents font mention de l'opposition à la fermeture du collège dès août 2021 et de la scolarisation d'enfants dans des containers pour une durée indéterminée alors que l'école de Chevroux est un bâtiment fraîchement rénové, qu'il est le cœur du village et un lieu de rencontre. La pétition a récolté plus d'une centaine de signatures manuscrites, essentiellement à

Chevroux et au sein du territoire de l'ASIPE, et environ 700 signatures provenant de différentes régions de Suisse via la pétition en ligne.

Le CoDir a répondu par écrit à Mme Sybille Neuhaus Rey en date du 8 mars, en mettant en avant un article de la LEO, ainsi que le fait que, en 2016, l'ASIPE avait déjà annoncé la fermeture certaine de l'école à l'horizon 2020. Il est expliqué ensuite que M. Chevalier a évoqué la possible fermeture du collège de Chevroux lors du Conseil Intercommunal de septembre 2020, mais que c'est lors d'une rencontre en novembre 2020 qu'une proposition formelle a été faite. Après une analyse détaillée des coûts, de l'organisation scolaire et de la qualité de vie des familles, le Comité de Direction a pris cette difficile décision.

Il y aura peut-être un Conseil Intercommunal en juin ; sa tenue dépendra de l'évolution du dossier de fusion entre l'ASIPE et l'ASIEGE. Ce sujet sera présenté prochainement dans les différentes Municipalités et il sera décidé dans le courant du mois d'avril si le Conseil Intercommunal devra statuer sur cette fusion.

Vu que la législature se termine en juin, le secrétariat de l'ASIPE enverra prochainement le formulaire des jetons de présence aux conseillers afin que ces derniers puissent prétendre aux paiements de leur participation aux séances de commission et Conseil Intercommunal de ce début d'année.

M. Jean-Daniel Curchod, délégué fixe pour la commune de Chevroux, est excusé pour ce soir, mais souhaite être remplacé par M. Jonathan Rey, Municipal désigné comme suppléant par Chevroux.

2. Assermentations

MM. Cherbuin et Rey se présentent devant le Conseil afin d'être assermentés. L'assemblée se lève.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les Communes, M. Cherbuin - délégué pour la Commune de Corcelles, et M. Rey - délégué pour la Commune de Chevroux, sont assermentés par le Président et ont maintenant qualité de membre du Conseil Intercommunal de l'ASIPE jusqu'au 30 juin 2021.

La majorité des membres est présente avec 19 conseillers sur 27. Cinq communes sur six sont représentées (manque Trey). L'assemblée est donc constituée conformément aux statuts et peut valablement délibérer.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 17 septembre 2020

M. Allenbach relève une erreur en page 2, point 1, première phrase « ...Bureau du Conseil communal... ». Il s'agit en fait du « Bureau du Conseil Intercommunal ».

Suite à cette modification, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est adopté à la majorité des membres présents (1 abstention, 0 avis contraire).

Mme Moll est remerciée pour la rédaction du PV.

4. Préavis No 01/2021 : Comptes 2020 et rapport de gestion

La parole est donnée à M. Fabrice Perret, rapporteur, pour la lecture des éléments jugés essentiels et des conclusions du rapport de la commission.

M. Perret émet une remarque. La Commission de Gestion a eu 8 jours pour étudier les comptes et 4 jours pour analyser le rapport de gestion. C'est très court. Les membres de la commission souhaitent que les délais soient plus long à l'avenir.

Concernant les transports, la commission de gestion propose qu'en parallèle de l'appel d'offre, une convention tripartite soit signée entre l'ASIPE, la direction de l'EPPE et le prestataire de transport, ce qui permettrait d'éclaircir le rôle de chacun.

M. Perret lit les conclusions. M. Cosendai relève également que les délais étaient très courts et que cela est difficilement acceptable. Il espère qu'une solution sera trouvée pour traiter les préavis dans de meilleures conditions. Il salue également la qualité du rapport fourni.

Le Président ouvre une discussion générale sur le préavis, le rapport de gestion et le rapport de la commission de gestion.

M. Chevalier relève une erreur dans le rapport de gestion, point 10. L'EPPE ne va pas céder la moitié de ses élèves lors de la création de l'Etablissement de Payerne – Granges et environs, mais seulement 27%.

M. Mora souhaite apporter une clarification concernant les délais. Il est évident qu'ils sont trop courts et qu'il faut trouver une solution. Il n'est malheureusement pas possible de boucler les comptes avant la fin février en raison des factures à recevoir qui concernent encore l'année précédente et des diverses annonces que l'administration doit faire aux assurances sociales, etc... Dans d'autres associations intercommunales, le rapport de la commission de gestion n'est pas transmis 10 jours avant aux conseillers, mais simplement lu lors de la séance. Il serait également possible que les communes reçoivent des chiffres provisoires, non bouclés. Les Conseillers Intercommunaux de l'ASIPE de la prochaine législature se pencheront sur la question.

M. Maillard souhaite voir un organigramme de l'ASIPE dans le prochain rapport de gestion. En effet, avec maintenant 29 collaborateurs, la structure devient importante en terme de personnel.

M. Perret remercie M. Lunardi pour sa réactivité dans leurs échanges d'e-mail. C'est en partie grâce à cela que le rapport de la commission de gestion a pu être fini dans les temps.

Les comptes sont maintenant passés en revue par tête de chapitre par M. Cosendai.

La parole n'étant plus demandée, M. Cosendai ferme la discussion.

Il est donc passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil intercommunal décide :

Article 1

D'approuver les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

Article 2

De donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

La discussion sera ouverte après chaque sous chapitre, et après l'intervention du CoDir.

a. Réponses aux postulats de la Commune de Corcelles du 9 janvier 2020 ;

M. Mora explique que les réponses aux postulats 1 et 3 ont été validées par le Conseil Intercommunal en janvier 2020. En décembre dernier, MM. Lunardi et Mora ont été présenter l'ASIPE au Conseil Communal de Corcelles. Un Conseiller Corçallin les a interpellés et leur a rappelé que la réponse à un postulat est un rapport rendu par l'exécutif qui doit être signé par le Président et le Directeur ; ce n'était pas le cas. Ces documents ont donc le même contenu, mais ils ont été remis en page et signés.

b. Réponses aux questions de la Commission de gestion sur l'examen des transports scolaires de l'ASIPE ;

Comme chaque conseiller a reçu ces réponses par écrit, M. Mora ne va pas les relire.

L'ASIPE a récemment fait un appel d'offre car le contrat avec CarPostal arrivait à son terme. Le futur prestataire dès la rentrée du mois d'août sera l'entreprise HelvéCie. Le choix de changer n'a aucun lien avec les différentes remarques que l'ASIPE a reçues concernant CarPostal ; c'est tout simplement

l'entreprise HelvéCie qui a remporté l'appel d'offre selon une évaluation stricte et selon la loi sur les marchés publics.

- c. Courrier du 18 février concernant la réorganisation des établissements primaires pour la rentrée 2021 ;**
Dès la rentrée du mois d'août 2021, il y aura deux établissements primaires : Payerne – Granges et environs et Payerne – Corcelles et environs. Pour les élèves payernois, la frontière qui déterminera qui ira dans l'établissement nord ou sud n'est pas encore définie. Le changement majeur pour l'Etablissement de Payerne – Corcelles et environs, c'est la fermeture du collège de Chevroux. La pétitionnaire a reçu une réponse de la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle qui rappelle la loi et qui soutient la décision du CoDir. La décision de ce dernier fait écho au plan de développement. Cette décision difficile a été prise selon trois critères : la qualité de vie, la pédagogie et les finances. Les transports seront drastiquement réduits puisque les Corçallins de 1 à 6P resteront à Corcelles et les Grandcottis de 1 à 4P resteront à Grandcour. Un changement dans les horaires des établissements primaires aura également lieu à la rentrée du mois d'août. En effet, après avoir été préavisé positivement, les horaires 2021/2022 ont été autorisés ce jour par la Cheffe du département. Une dérogation a dû être demandée afin de pouvoir commencer l'école avant 8h15. Les journées se feront sur un horaire 4-3 (4 périodes le matin et 3 périodes l'après midi – actuellement, l'horaire est en 5-2). C'est ce qui se fait déjà à l'ASIEGE et à l'Etablissement secondaire de Payerne et environs. Cela permettra donc une harmonisation. Les horaires précis doivent encore être discutés entre le CoDir, les directions des Etablissements primaires et HelvéCie, mais dans les grandes lignes, les cours commenceront aux alentours de 8h15 pour finir vers 11h30, recommenceront vers 13h30 pour finir aux environs de 15h. Cela permettra aux familles qui ont des enfants au primaire et au secondaire de pouvoir manger en même temps, et d'optimiser certains transports qui pourront être partagés entre les élèves de 7-8P et du secondaire. Le collège de Chevroux est donc fermé afin d'alléger les transports.

M. Rey, Municipal de la commune de Chevroux, prend la parole afin de faire part de la profonde déception de la commune et de sa Municipalité. Il fait lecture du courrier que la Municipalité de Chevroux a envoyé au CoDir de l'ASIPE suite à leur rencontre. Il y a de la déception face à la décision, mais également face au processus et à la communication. La Municipalité de Chevroux dépose ce soir le vœu de maintenir leur école encore ouverte pour 1 ou 2 ans, ce qui permettrait de savoir si un vrai projet aura lieu à Corcelles, car pour le moment, on ne sait pas combien de temps les élèves devront rester dans les containers. Cela permettrait également à la commune de Chevroux de se réorganiser et de voir ce qui pourrait être fait avec le bâtiment. M. Rey remercie l'assemblée pour son attention.

La demande de la Commune de Chevroux est inscrite au PV, mais M. Cosendai rappelle qu'un vœu n'a pas d'aspect contraignant. Le CoDir traitera ce courrier dans sa prochaine séance.

M. Mora rappelle que la réflexion a déjà eu lieu et qu'il n'est pas possible de changer d'avis, notamment en raison des transports scolaires. Avec cette organisation, il y aura moins de bus dès le début de la collaboration avec HelvéCie. En gardant l'école de Chevroux ouverte, il y aurait des changements de transport trop importants en cours de mandat. Il déplore cependant la communication dans cette affaire. Il y a eu une fuite dans les médias et le CoDir de l'ASIPE en est vraiment navré. Cette opportunité a été saisie car les modulaires sont déjà en place à Corcelles. Jamais le CoDir n'aurait pris la décision de poser des modulaires exprès pour fermer Chevroux. La construction d'un nouveau collège primaire est prévue pour la législature 2021-2026. Le Comité de Direction maintient donc sa décision.

d. Collège des Rammes.

Le Conseil Intercommunal avait demandé d'avoir des clauses avec JPF afin de promouvoir les entreprises locales. M. Mora met la liste des artisans à disposition. Des mandats locaux ont non seulement été attribués par JPF, mais également décidés par le CoDir. Le chantier avance bien et le collège pourra être ouvert à temps. Les aménagements extérieurs ne seront par contre pas terminés. Le CoDir va réfléchir à l'organisation d'une visite du bâtiment pour les Conseillers lors de l'inauguration.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt le point 5.

6. Divers et propositions individuelles

M. Cosendai commence par passer la parole aux invités :

Mme Hadorn remercie les membres du CoDir pour leur accueil avec bienveillance. Elle est contente d'être ici ce soir et est très satisfaite de l'avancement du projet de fusion entre l'ASIPE et l'ASIEGE. Du côté de l'ASIEGE, ils sont très contents et fiers de la nomination de M. Xavier Nicod.

M. Nicod est très honoré d'être ici ce soir. Il est content de pouvoir assister au CoPil du collège des Rammes et se réjouit d'être dans les nouveaux locaux.

M. Berdoz remercie l'assemblée pour tout le travail fait pour les écoles et trouve qu'il est intéressant de participer aux Conseils Intercommunaux afin de voir l'avancement des projets. Il se réjouit par contre d'une prochaine législature lors de laquelle plus de temps sera pris pour le secondaire. Actuellement, on parle beaucoup des 1-8P, des transports, etc... Mais il ne faut pas oublier le secondaire : les bâtiments sont vétustes, les salles de sport en nombre insuffisant et de nombreuses salles doivent être équipées en TBI.

M. Chevalier rapporte une intense collaboration entre les directions et l'ASIPE depuis 1 an « à cause » du COVID et trouve que cette situation a soudé les liens. Les discussions concernant la fermeture du collège de Chevroux ont été riches et intenses, mais surtout constructives ; il assure que cette décision a été prise pour le bien-être des 1400 élèves. Il remercie le Comité de Direction.

Les invités ne demandant plus la parole, M. Cosendai la passe à qui veut la prendre. La parole n'est pas demandée.

Vu que c'est peut-être le dernier Conseil de cette législature, M. Cosendai remercie tous les Conseillers pour leur participation à la cause de l'ASIPE, la Commission de gestion, les membres du CoDir et le Conseil d'établissement. Merci à M. Lunardi et à tout son personnel pour la gestion de l'ASIPE au quotidien. Il souhaite aux futurs membres du Conseil Intercommunal une prochaine législature aussi intéressante et constructive que celle qui se termine.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Cosendai lève la séance à 21h20.

Le Président :



Laurent Cosendai

La Secrétaire remplaçante :



Nadège Bulliard

Payerne, le 25 mars 2021 / nb